

WWW.LE-CONTROLE-TECHNIQUE.BE
CONTRAT DE VENTE D'UN VÉHICULE ENTRE PARTICULIERS

Coordonnées du vendeur :

Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal et Ville :
N° de carte d'identité :
Téléphone :

Coordonnées de l'acheteur :

Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal et Ville :
N° de carte d'identité :
Téléphone :

OBJET DE LA VENTE (descriptif de la voiture) :

Marque et modèle :
Numéro de châssis :
Année de construction : Date de 1^{ère} mise en circulation :
Cylindrée (CC) : Puissance (KW) : Puissance fiscale (CV) :
Kilométrage : Carburant : Diesel – Essence – LPG – Électrique – Hydrogène

Déclaration de l'acheteur:

L'acheteur achète le véhicule dans un état bien connu, l'acheteur déclare avoir examiné le véhicule et n'en demande pas plus d'explications au vendeur

L'acheteur déclare avoir reçu les documents suivants :

- { } Le Car-Pass
- { } Le certificat de conformité
- { } Le certificat de visite du contrôle technique
- { } Le formulaire de demande d'immatriculation
- { } Le Carnet d'entretien
- { } Nombre de clés reçues :

Déclaration du vendeur :

Le vendeur déclare que le véhicule est son entière propriété, libre de toutes charges.

Remarques :

Le prix de vente est fixé à :euros,

- payé sous forme d'un virement sur le compte
- Payé sous forme d'un chèque portant le numéro
- Payé en espèce, le vendeur déclarant avoir reçu la somme ce jour.

Une fois la vente conclue, le vendeur sera dégagé de ses responsabilités hormis pour vice caché dont il avait connaissance.

Fait à, le

Nom, prénom et signature vendeur

Nom, prénom et signature acheteur